

Fiche d'inscription EXPOSANT



APEL ECOLE ST JEAN-BAPTISTE

RUE RICHEMONT - 56250 SULNIAC
APEL.ECOLEGORVELLO@GMAIL.COM

Marché de Noël

Dimanche 13 décembre 2026

Ouverture au public : 10h - 18h
Mise en place à partir de 7h

Retour avant le : 15 NOVEMBRE 2026

A compléter et retourner signé à l'organisateur avec votre paiement (espèces ou chèque à l'ordre de l'APEL du Gorvello) :
APEL Ecole St Jean-Baptiste - Le Gorvello - Rue Richemont - 56250 SULNIAC

DATE INSCRIPTION

		/			/		
----------------------	----------------------	---	----------------------	----------------------	---	----------------------	----------------------

INFORMATIONS PERSONNELLES

Nom entreprise :

Site Web ou Réseaux Sociaux:

Nom : Prénom :

Adresse :

Email :

Téléphone :

Date et Numéro R.C.S. (pour professionnels) :

N° Carte d'Identité :

Joindre les copies de justificatifs (professionnels) ou CNI (particuliers)

DESIGNATION DES PRODUITS PRÉSENTÉS

Descriptif :

RÉSERVATION

Nombre d'emplacement couvert (2m) : X 30€ Soit, Montant du règlement : €
(sous barnum, table de 2m, chaise, branchement électrique inclus)

Chèque à l'ordre de : APEL du Gorvello

1/2

Règlement du Marché de Noël

A. Conditions particulières :

L'exposant :
L'organisateur : APEL Ecole Saint Jean-Baptiste - Rue Richemont 56250 Sulniac

A1.Nature, date, Lieu de l'évènement:

Marché de Noël de créateurs et artisans - exposition/Vente de leurs créations
A lieu le dimanche 13 décembre 2026 de 10h à 18h dans la cour de l'école Saint Jean-Baptiste du Gorvello - Sulniac.
Installation des stands à partir de 7h, les exposants doivent être prêts pour l'ouverture à 10h. rangement des stands à partir de 18h.

A2.Montant et nature de la prestation :

L'organisateur demande une participation aux frais d'organisation à chaque exposant : soit 30€ à régler par espèce ou chèque à l'ordre de APEL
Chaque exposant prévoit son matériel d'exposition (table, chaises, grille d'exposition et branchement électrique fournis).
Aucun pourcentage ne sera réclamé sur les ventes que l'exposant aura réalisées dans le cadre de la manifestation.

B. Conditions générales :

La durée de l'évènement étant déterminée dans les conditions particulières, le contrat prend fin automatiquement à la date fixée de clôture.

B1.Annulation :

Toute demande de désistement devra être communiquée à l'organisateur au plus tard 15 jours avant l'évènement. Dans le cas contraire, nous ne pourrions rembourser les frais d'inscription. si la manifestation ne pouvait avoir lieu pour cas de force majeure, l'organisateur se limitera au remboursement du montant perçu.

B2.Responsabilité :

L'organisateur ne pourra en aucun cas être tenu responsable en cas de pertes, de vols ou de dégradations survenus durant les heures d'ouverture et de fermeture du marché. Le Matériel et les produits présentés demeurent sous l'entière responsabilité de l'exposant qui en a la charge.
Nous vous conseillons vivement de souscrire à une assurance professionnelle pour participer au marché. L'organisateur décline toute responsabilité en ce qui concerne les accidents qui peuvent survenir pendant les manœuvres d'installation et de rangement du marché, ou du fait de la présence de véhicules devant les lieux d'exposition.
L'exposant doit respecter le lieu et le matériel mis à sa disposition. En cas de dégradation majeure, l'organisateur sera en droit de réclamer des indemnités à l'exposant responsable.
L'exposant s'engage à se conformer à la législation en vigueur en matière de sécurité.

B3.Représentation:

L'exposant, pour le bon déroulement de son exposition, se doit d'être présent. tout au long de la manifestation ou de se faire représenter. Le représentant doit alors être signalé en tant que tel auprès de l'organisateur.
L'exposant s'engage à respecter la qualité et les critères de fabrication artisanales des produits exposés.
En effet, seuls sont admis sur ce marché, les créateurs particuliers ou professionnels, les artisans, qui s'engagent à ne présenter que des pièces signées de leur propre production.
L'exposant s'engage à ne pas partager son stand avec d'autres créateurs. L'organisateur se réserve la décision de la mise en place et de l'attribution des stands à chaque exposant ainsi que le déroulement de la manifestation (les besoins et contraintes de chacun seront pris en compte au mieux).
L'organisateur se charge de la communication, médiatisation et publicité de l'évènement. En revanche, affiches et flyers seront à disposition de l'exposant sur demande.

B4. Ventes :

L'exposant a l'entière responsabilité des ventes effectuées lors du marché.
Du point de vue fiscal, il doit se conformer aux lois et règlements en vigueur, notamment en ce qui concerne la déclaration volontaire et obligatoire de tous revenus aux services fiscaux qui peuvent effectuer des contrôles. Il est également responsable envers les acheteurs : qualité des œuvres vendues, service après-vente, etc....

Je soussigné(e)
déclare avoir pris connaissance du règlement du marché de Noël et m'engage à le respecter dans l'intérêt de l'ensemble de l'organisation.

Pièces à joindre :

- Copie Carte d'identité
- Copie justification d'immatriculation au registre ou référence du récépissé de déclaration au CFE
- Copie d'attestation d'assurance

Merci de parapher chaque page de ce document.

Fait à : , Le

Signature de l'exposant (précédée de la mention : "Lu et approuvé")